

Province de Québec MRC de Beauce-Sartigan Municipalité de Saint-Benoît-Labre

## **Avis PUBLIC**

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donnée par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale/secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 634-2023 ayant pour titre « Règlement 634-2023 Concernant la régie interne des séances du conseil municipal ».

Toute personne intéressée par ledit règlement peut le consulter au bureau municipal situé au 216, Route 271 à Saint-Benoît-Labre et sur notre site internet sous l'onglet « Vivre à St-Benoît / Règlement ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre

Ce 9e jour du mois de novembre 2023

Coralie Rodrigue

Directrice Générale/Greffière-trésorière

\*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 16 h 30 et 17 h 30, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Coralie Rodrigue

Directrice Générale/ Greffière-trésorière